

THESES : COMPTES RENDUS

* MEMOIRE COLLECTIVE *

Jocelyne DAKHLIA

L'oubli de la cité. Récits du lignage et mémoire collective dans le Sud Tunisien.

*Thèse de doctorat nouveau régime, sous la direction de Lucette VALENSI.
Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, année 1988 - 1989, 487 p.*

Il est difficile de rendre compte rapidement d'une thèse comme celle que J. Dakhliia vient de soutenir à Paris sous le titre de : « **L'oubli de la cité. Récits du lignage et mémoire collective dans le Sud Tunisien** » tant sont multiples les directions ouvertes par ce travail et les méthodes mises en oeuvre. Faute de reprendre les différents apports de cette thèse, relatons-en les hypothèses, la démarche et l'objet.

Le cadre est le Jérid, espace géographique mais surtout région politique, à « vocation historique... périphérique mais pas marginale, particulariste mais pas dissidente ». Une réputation d'autonomie s'y double d'une ancienne tradition lettrée ; une structure sociale lignagère laisse supposer une riche mémoire collective sur laquelle J. Dakhliia a entrepris une enquête. Constatant et confirmant l'affirmation d'une identité collective à travers la parenté, l'historienne - ethnologue part à la recherche d'une autre forme de la cohésion de cette société tribale, d'une mémoire qui, au-delà de la célébration du lignage se superposerait à la mémoire de chaque groupe et constituerait ainsi un ciment supra-lignager.

Loin de croire à « une tradition orale officielle prête à être recueillie par l'ethnologue de passage », J. Dakhliia a entrepris une sociologie de la parole collective auprès d'informateurs, pour lesquelles elle a tenu le rôle de scribe se réappropriant le texte définitif pour en faire « une interprétation et presque une hypothèse ».

L'hypothèse d'un souvenir historique du groupe, d'une conscience historique locale, d'une historiographie prolongement ou partie de la mémoire collective, commande de retrouver les traces d'un événement (ou d'un oubli) fondateur à travers les récits du passé : contes, légendes, poèmes, chants retournant sans cesse aux origines des groupes lignagers perpétuent une tradition rituelle, affirment l'identité de chaque groupe de parenté par l'affiliation à un ancêtre.

Le temps se divise en un passé immémorial anté-islamique (jeté aux oubliettes avec les schismes postérieurs) et un passé où les récits se nourrissent d'images, de personnages de symboles répétés recréent une vision cyclique des épisodes des origines.

Chaque lignage produit une histoire de sa généalogie qui, tout en recoupant celle des groupes voisins, ne s'y réfère pas explicitement. Le cadre lignager, « cadre essentiellement idéologique et politique » ne semble pas être porté par un autre. Ce *tarikh* que J. Dakhliia tente de déceler par-delà la mémoire ethnologique de chaque groupe et relégué par les informations au domaine de l'écrit ne transparaît pas à travers une histoire partagée face au pouvoir du Beylik ; de même, on ne retrouve pas dans la mémoire commune de légendes de résistance à la pénétration française qui préfigurerait une adhésion collective à la nouvelle Nation indépendante.

Nul doute que cette mémoire se nourrit de l'écrit dont le Jérid est à la fois prodigue et consommateur, la transmission se faisant par les érudits locaux nombreux et de tradition ancienne. Mais cet écrit demeure comme un recours, un « relais » de la mémoire plus qu'il n'est source d'une mémoire historiographique orale.

L'analyse privilégiée de la geste hilalienne s'imposait, eu égard à la tradition poétique du Jérid. Ce récit littéraire pris « comme un contexte et non comme une source » tout en rendant compte d'une histoire originelle n'est pas à proprement parler une narration historique. De même qu'une attention à la tradition hagiographique des saints locaux ne permet pas de retrouver une représentation de l'histoire locale qui, antérieure aux clivages lignagers permettraient de dépasser les divisions entre les groupes agnatiques.

Les récits intarissables sur les rites, les traditions, les coutumes du passé sont l'expression privilégiée d'une identité collective et d'une histoire lignagère. Mais cette mise en mémoire du passé est « loin de constituer la mémoire politique que laisse supposer la prédominance dans l'historiographie du Maghreb d'une définition politique du Jérid ».

En fait de souvenir collectif des Jéridis, J. Dakhliia n'a pas retrouvé trace des lois de la cité dans des récits où « le refus de l'autochtonie, l'enjeu de la conversion à l'Islam et d'une origine arabe semblent avoir instauré l'oubli de l'histoire partagée ».

Kmar BENDANA - MECHRI (Tunis I)

* GEOGRAPHIE *

● **QUESLATI (Ameur). - Les Côtes de la Tunisie. Recherche géomorphologiques.** Thèse de Doctorat d'Etat en Géographie physique sous la direction de Roland Paskoff. - Faculté des sciences humaines et sociales. Université de Tunis I. Mars 1989. - 680 p.

Avec 1300 km de côtes, la Tunisie est un pays très propice aux études de géomorphologie littorale, d'autant plus que ses côtes montrent des modelés variés dans des domaines morphostructuraux et/ou bioclimatiques souvent bien différenciés.

Ce travail comprend deux livres. Le premier est consacré aux héritages du Quaternaire, le deuxième livre est réservé à la morphologie actuelle. Les formes de corrosion, les marais maritimes, les falaises et les lagunes littorales y sont examinés successivement.

* IMAGE ET CINEMA *

● **GABOUS (Abdelkrim). - L'Iconothèque maghrébine (Image de l'Histoire, Histoire de l'Image au Maghreb) ; le cas de la Tunisie.** Thèse de Doctorat de 3ème cycle sous la direction de Lucette Valensi. - Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Paris, 1988. - 750 p.

Cette approche documentaire et archivistique de l'utilisation de l'image dans l'étude de l'Histoire et de l'anthropologie du Maghreb est entamée sous quatre volets et autant de tomes. 1. La photographie maghrébine 2. La carte postale maghrébine, son contenu, sa valeur documentaire 3. Le cinéma au Maghreb, le Maghreb au cinéma 4. Analyse de l'image maghrébine et sa classification à l'aide de l'informatique.

(Thèses disponibles au C.D.T.M.).